

**Arrêté n°2024 – 197 portant proclamation des résultats de l'élection des
doctorants au conseil de l'ED MPSNI**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024-177 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale MPSNI,

*Vu l'arrêté n°2024-191 portant recevabilité de liste de candidatures des représentants des doctorants
au conseil de l'ED MPSNI,*

*Vu l'arrêté n°2024-188 portant déclaration d'irrecevabilité de liste de candidatures pour l'élection des
doctorants au conseil de l'ED MPSNI,*

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 17 décembre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des doctorants au conseil de l'ED MPSNI.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège Doctorants

Sièges à pourvoir : 5

Inscrits : 102

Votants : 25

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages valablement exprimés : 16

Quotient électoral : 3,2

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Alliance des doctorants MPSNI	16	5	/	5

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
DARS Anass	DURSUN Saliha
BECARD Blandine	KLEIN Jules
GIOVANELLI Yonnel	
D'ANGELI Carla	
MATER Armand	

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

L'administrateur provisoire de l'ED MPSNI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 19/12/2024  

Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 19/12/2024

Mis en ligne le : 19/12/2024

